Commune de
BASSINS



COMMUNICATION
SUR LES DECISIONS MUNICIPALES
DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2026

La Municipalité décide :

- De valider l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2026 présenté par le Président du Conseil communal en y ajoutant un point.
- De valider la communication sur les décisions municipales du mois de juin 2026.
- De fermer le guichet du Contrôle des habitants durant les vacances de la préposée mais d'assurer une permanence en cas d'absences imprévues ou ponctuelles.
- De valider l'engagement d'une collaboratrice en qualité de remplaçante à l'UAPE.
- D'augmenter la capacité d'accueil de la cantine scolaire à 90 enfants.
- De mettre l'ancienne grande salle à disposition de l'Association des Paysannes vaudoises de Marchissy pour leur Assemblée générale.
- De valider des demandes d'abattage d'arbres avec validation d'une proposition de compensation et délai pour la proposition d'une seconde compensation.
- De déléguer M. André Dunand pour participer au Conseil intercommunal de l'ORPC.
- De valider la procédure de contact de la liste d'attente pour un emplacement au camping du Jubillet et de la reprise de l'emplacement No 1.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De valider une offre pour les travaux des dessertes forestières.
- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à la suite de demandes de naturalisation.
- De valider le principe d'envoi de cartes de vœux et de cadeaux en fin d'année.
- De rédiger une annonce pour l'ouverture d'un poste d'assistant-e administratif-ve polyvalent-e.

- De valider le planning de préparation du préavis concernant le budget 2027.
- De demander un délai au 30 avril 2027 pour la mise en conformité des toilettes utilisées par l'UAPE.
- De convoquer le gérant de l'auberge afin de discuter de différents points au sujet de l'auberge.
- De refuser une demande de prise en charge des frais de transport d'eau dans un chalet d'alpage.
- De valider le contrat d'entreprise et l'avenant au contrat avec l'entreprise qui effectue les travaux sur les murets en pierres sèches.
- De valider une offre concernant un diagnostic d'état des structures porteuses de la piscine.
- De poursuivre la collaboration avec Eqlosion relative au projet PECC.
- De désigner Mme Laure Treboux pour participer à l'assemblée générale de la SADEC.
- De préaviser favorablement à un dossier de demande de naturalisation.
- De nommer Mme Laure Treboux et M. Denis Currat référents au portail sécurisé des prestations en ligne du Canton, Mme Julie Vilas et M. Sacha Vuadens en suppléance.
- De refuser la demande d'une entreprise de figurer sur le site internet de la Commune.
- De soutenir financièrement le 75e Giron des Musiques de la Côte Ouest qui se déroulera à Begnins.
- De valider une offre pour la révision des comptes de la station de pompage du Battoir.
- De valider le rapport 12/26 relatif au postulat Hayoz et consorts « Etude d'adhésion de la commune de Bassins à l'organisation Région de Nyon ».
- De refuser la participation aux rencontres créatives des aînés à une personne n'habitant pas la Commune.
- De déléguer Mme Nathalie Guignard Pidoux pour participer au Conseil intercommunal du RAT.
- D'accepter la mise à disposition de l'ancienne salle de Municipalité dès le 23 octobre 2026 pour la préparation de la manifestation d'halloween par les Etoiles du Village.
- De valider la convention des prestations de gestion forestière avec l'AGFORS.
- De fixer la date de la rencontre annuelle avec l'inspecteur forestier.
- De charger l'avocat conseil de la Commune de rédiger une réponse à la suite d'une procédure déposée à la CDAP.
- De désigner Mme Carine Gex à la commission d'estimation fiscale des immeubles du district de Nyon.
- D'organiser des séances de conciliation pour des oppositions à des mises à l'enquête.

- De désigner Mme Laure Treboux en qualité de déléguée suppléante à la clinique dentaire.
- De ne pas signer la convention relative à la gestion des parcours VTT et de répondre qu'il manque des informations.
- De valider le tarif 2027 de la taxe au poids à soumettre à Monsieur Prix.
- De désigner Mme Laure Treboux pour participer à la séance à la séance d'information sur la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne).
- De valider le préavis 11/26 relatif à l'arrêté d'imposition 2027.
- De maintenir une facture concernant des dégâts effectués sur le territoire communal.
- De désigner Mme Nathalie Guignard Pidoux en qualité de répondante communale en matière d'intégration pour la législature 2026 – 2031.
- D'accepter une offre pour le changement de diverses portes dans le bâtiment administratif.
- De valider une offre pour l'achat d'une table pour la petite place de jeux.
- D'aviser une entreprise que la Commune ne prendra pas en charge les frais relatifs à l'endommagement éventuel d'une pompe.
- D'accepter de relayer un sondage sous réserve de la signature du formulaire « protection des données ».
- De procéder à la modification de la convention cadre des Pralets et de la soumettre à l'exploitante.
- De valider une offre et de décider des modalités de l'organisation de la soirée des nouveaux habitants.
- De mandater une entreprise pour l'étude des éventuels travaux de mise aux normes incendie des buvettes d'alpage.
- D'écrire à des propriétaires concernant des logements inconnus dans les registres communaux.
- D'octroyer le tarif indigène à la piscine pour les enseignants de l'AISE.
- De contacter CommuneApp concernant les tarifs proposés pour leur application.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

Denis Currat

MUNICIPALITÉ BASSINS

Le Secrétaire

Sacha Vuadens